Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20261118-DCM2026_09_06-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 NOVEMBRE 2026. N°2026-09-06.

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Le mardi 17 novembre 2026 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 novembre 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Henri DECROIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent SALLÉ, et Monsieur Jean-François LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel QUEMENEUR.

Monsieur Hervé BOTHOREL a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENERGENCE SUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'énergie des bâtiments communaux et des véhicules et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.
Sur le Pays de Brest, Ener'gence intervient déjà auprès de 72 communes sur 101 communes de moins de 15 000 habitants.
Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,59 €/an/hab en 2027. Cette cotisation sera révisée chaque premier janvier suivant l'évolution de l'indice SYNTEC du mois d'Octobre de l'année précédente
En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter du 1er janvier 2027, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans sa mise en œuvre.
Monsieur Christian BARS est l'élu « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention. Il sera suppléé dans cette fonction par Madame Danielle RICHARD.

Hervé BOTHOREL trouve le montant élevé considérant que les préconisations figurant dans leurs rapports sont parfois excessives. Vanessa SMECCA demande si le coût de 3 000€/an permettra de dégager 3 000 €/an d'économie considérant de plus que les communes fournissent l'essentiel des données.

Considérant le besoin d'information complémentaire pour prendre une décision, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à statuer et dit que la délibération sera représentée à une séance ultérieure après complément d'information.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 novembre 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU 29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Hervé BOTHOREL